



**MERCUROL
VEAUNES**

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, DAUJAN Nicolas, ACHARD Laure, FAURE Christophe, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : SANDON Alain pouvoir à DAUJAN Nicolas, BARBE Sabrina pouvoir à BRUNET Michel, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, PONSON Aline, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, LAFOND Florian, VIGNE Amélie.

Absents : CHALAYE Franck, MINGORANCE Anita.

Secrétaire de Séance : BARRE Sylvie

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

ARCHE AGGLO – ENQUETE PUBLIQUE SUR LES TRAVAUX DE LIMITATION DES CRUES DE LA VEAUNE ET DU MERDARIOUX

Vu le dossier de demande d'autorisation relatif aux travaux de limitation des crues de la Veaune et du Merdarioix, comprenant, entre autre, les pièces suivantes :

- Les caractéristiques des ouvrages,
- L'étude d'impact,
- La déclaration d'utilité publique,
- La mise en compatibilité des PLU,
- L'enquête parcellaire,
- La demande d'autorisation environnementale unique au titre du code de l'environnement et du code forestier,
- La Servitude d'utilité publique,

Considérant l'enquête publique en cours relative aux travaux de limitation des crues de la Veaune et du Merdarioix et la demande d'avis de la Préfecture de la Drôme,

Considérant les inondations de 2008 et 2013 et leurs conséquences,

Le conseil émet un avis favorable avec 20 voix pour et 1 abstention (Daniel BETTON) au projet de travaux de limitation des crues de la Veaune et du Merdarioix porté par Arche Agglo tel que présenté dans le dossier d'enquête publique.

PROJET DE MODIFICATION N°2 du PLU - NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

Nicolas DAUJAN, adjoint en charge de l'urbanisme présente le projet de la modification n°2 du PLU qui a but de réglementer :

- l'implantation des éoliennes dans les zones A et N ;
- délimiter un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) en zone A autour d'une ancienne bâtisse permettant son évolution pour des activités oenotouristiques.

Une enquête publique aura lieu du 05 septembre au 07 octobre 2022, suivie d'une délibération du conseil municipal.

ARCHE AGGLO – CONVENTION DE DELEGATION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA COMPETENCES TRANSPORT SCOLAIRE (A02)

ARCHE Agglo, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité, assure la gestion du transport scolaire des élèves habitants et scolarisés sur le territoire depuis septembre 2019.

La convention d'AO2 a vocation à clarifier les relations entre les communes et ARCHE Agglo concernant l'organisation des transports scolaires. Ainsi, les communes peuvent donner un avis sur les créations et modifications de service et seront acteurs de proximité, ce qui garantit la prise en compte et l'anticipation des évolutions des services de transport scolaire.

La convention actuelle se terminant le 30 août 2022, le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.

VIDEOPROTECTION – COMPLEMENT NOUVELLE ECOLE ET BIBLIOTHEQUE

Par délibération du 12 avril 2022, le conseil a décidé afin de sécuriser la nouvelle école et la bibliothèque d'installer des caméras supplémentaires et de demander une subvention auprès du Département et de la Région.

Le devis avec la Société Sécurité Vol feu a été actualisé suite à la visite du Major AUGUSTE, référent-sûreté en vidéoprotection du Groupement de Gendarmerie de Valence. Le nouveau devis d'élève à 22 200 € HT.

Le conseil sollicite auprès du Département et de la Région, les aides publiques les plus élevées que possible.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Borne Fontaine des Eaux de la Veunes

Michel BRUNET donne lecture du courrier que lui a adressé les Eaux de la Veune au sujet de l'installation d'une borne fontaine sur la commune. Réflexion sur l'endroit le plus approprié en cours.

2) ARCHE Agglo – Charte de territoire 2022 - 2040

La charte a été envoyé à chaque conseiller municipal pour lecture pendant l'été. Ce point sera discuté lors du prochain conseil municipal fin août.

3) Entretien de la butte de la Tour

Sylvie BARRE demande si le service technique peut intervenir pour le débroussaillage de la butte de la Tour car cela devient trop compliqué pour les adhérents des « Amis de la Tour ». Michel BRUNET dit que les agents doivent être équipés pour le faire en sécurité ou on fera intervenir la brigade verte de Tremplin.

4) Dépôts de l'entreprise RIOU TP quartier Malfondières

Karine MAUSSERT explique avoir été interpellée par une habitante de ce quartier sur le problème engendré par l'activité de l'entreprise RIOU TP à proximité de sa maison. Le passage régulier des camions et le concassage fait sur site entraînent énormément de bruit et de poussière. Michel BRUNET est au courant de la situation et a eu de nombreux contacts avec cette personne et l'entreprise pour trouver une solution. Nicolas DAUJAN propose de regarder du côté de la réglementation en urbanisme.

5) Pistes cyclables

Jean-Maurice MARKARIAN demande si le tracé des pistes cyclables proposé par ARCHE Agglo est validé. Michel BRUNET informe qu'il y a de nombreuses interrogations sur la faisabilité de scénarios envisagés : les voiries ne sont pas ou peu adaptées aux aménagements proposés (largeur de voirie, sens unique de circulation...). A revoir sur site, avec le bureau d'études et les services de ARCHE Agglo.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10

Le Maire,
Michel BRUNET

